



Délinquance transfrontalière: la lutte s'est renforcée

Sophie Roselli

Un bilan de la nouvelle brigade opérationnelle mixte sera dressé en mai

«Lorsque les «stup» tapent sur les mafias albanophones à Genève, on en ressent les effets à Annecy.» Le chef de la Sécurité Pierre Maudet illustre ainsi la problématique de la «sécurité sans frontières», débattue mardi soir dernier au Club suisse de la presse, à l'invitation du Forum de politique étrangère de Genève. La délinquance n'a pas de frontières. La police et la justice tentent de les gommer, à travers un arsenal qui s'est renforcé, mais reste à améliorer.

La coopération transfrontalière sur la sécurité fonctionne bien, constatent les intervenants, Pierre Maudet, Gérard Gavory, nouveau préfet délégué pour la défense et la sécurité à la Préfecture du Rhône (Lyon), et le Dr Frédéric Esposito, directeur de l'Observatoire universitaire de la sécurité à l'UNIGE. «J'ai coutume de dire qu'il est plus facile de travailler avec les Français qu'avec les Vaudois, sauf en matière fiscale», glisse Pierre Maudet. Sourires dans la salle. Les Accords de Paris, signés en 2007, autorisent notamment le droit de suite, à savoir la possibilité pour des policiers français ou suisses de poursuivre des suspects sur l'un ou l'autre des territoires. «Nous avons décidé de pousser l'affaire plus loin pour travailler en amont, en collectant du renseignement», développe Pierre Maudet. C'est

l'affaire de la brigade opérationnelle mixte, qui travaille depuis janvier 2014 sur le trafic de stupéfiants et les cambriolages. Un outil «tout à fait unique en Europe», souligne Frédéric Esposito. Mais cette cellule n'est composée que de quatre hommes, issus des rangs français et suisses. Un bilan sera dressé au mois de mai.

Avec l'instauration en 2013 des zones de sécurité prioritaires à Annemasse-Ambilly-Gaillard ainsi qu'autour de Bonneville et Cluses, «la délinquance a baissé», assure Gérard Gavory, sans avancer de chiffres. Mais il n'est pas prévu d'étendre cette mesure. Et le Centre de coopération policière et douanière de Genève, ouvert depuis treize ans, «est extrêmement positif avec plus de 18 000 requêtes enregistrées l'an passé, dont plus de la moitié provient de la police judiciaire», note encore Gé-

rard Gavory.

Cette collaboration ne peut pas se faire sans l'échange de renseignements, insiste Pierre Maudet, à l'heure où la Suisse s'interroge sur les moyens accordés aux services secrets. «Aujourd'hui, le Service de renseignement de la Confédération n'a pas de base légale pour réaliser des écoutes téléphoniques. Si les Suisses sont aveugles et sourds, cela ne présente pas un grand intérêt pour des services secrets étrangers d'échanger des informations...» remarque le magistrat, sous l'œil attentif du préfet délégué. Car en France, les attentats à Charlie Hebdo ont complètement changé la donne. «Nous avons pris conscience que nous avons peut-être baissé la garde dans nos services de renseignement. Voilà pourquoi nous sommes en train de les renforcer.»



Pierre Maudet (à g.), magistrat en charge de la Sécurité, et Frédéric Esposito, directeur de l'Observatoire universitaire de la sécurité à l'UNIGE, ont participé au débat. STEEVE IUNCKER-GOMEZ / PASCAL FRAUTSCHI